

**Article 1 - Organisateur et durée de l'opération** La société Art'Sport Café ( n° RCS: 534 540 117) dont le siège social est situé 8 Rue Marcel Toulouzan 76600 Le Havre organise un tirage au sort intitulé "Jeu-concours GAGNEZ VOTRE MARIAGE COMPLET", jeu gratuit sans obligation d'achat, qui se déroulera du 16 Novembre 2012 au 18 Novembre 2012 .Art'Sport Café se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le jeu si des évènements indépendants de sa volonté l'y contraignent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

**Article 2 - Conditions de participation** Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice. Une seule inscription est autorisée par foyer (même nom et même adresse). L'inscription à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des conditions de l'opération. La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple de ce règlement.

**Article 3 - Modalités de participation** Les participants doivent se rendre sur le Salon du Mariage et de la Réception au Art'Sport Café, 8 rue Marcel Toulouzan 76600 Le Havre et remplir le formulaire en indiquant leurs coordonnées complètes entre le 16 novembre 2012 et le 18 Novembre 2012 17H, afin de pouvoir participer au tirage au sort. Les personnes au bénéfice duquel ce jeu est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out de problème technique et/ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce jeu. Le jeu est ouvert à toute personne dont les véritables prénoms, noms, adresses postales et adresses courriel devront être inscrits sur le formulaire de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du lot offert dans le cadre de ce jeu. Art'Sport Café se réserve le droit d'éliminer, à leur gré, tous les bulletins de participation expédiés en envoi multiple et ceux dont la provenance est douteuse.

**Article 4 - Sélection des gagnants et dotations** Le tirage au sort déterminant le gagnant sera effectué par Art'Sport Café le 18 Novembre à 18h30. Le tirage au sort désignera 1 gagnant. Le lot se compose comme suivant : Lieu de l'événement .

FORFAIT "GAGNEZ VOTRE MARIAGE"

- Une réservation de la salle Pop Art au Art'Sport Café ( hors sonorisation et lumières)  
Tables et chaises d'une Valeur de 650€
- Une formule traiteur pour 50 personnes, vins d'honneur (un cocktail + 2 pièces cocktail par personnes), le repas pour 50 personnes hors vins et boissons d'une valeur d'environ 1275€ offert par le Art'Sport Café.
- Une séance portrait de mariage d'une durée de 3heures avec un final trash the dress et un livre de 10 pages offert par le photographe Laurent Coursault d'une valeur de 395€
- Un cour de chant d'1 heure pour offrir à votre mari ou femme une déclaration d'amour en chanson offert par la chanteuse Blady d'une valeur de 60€
- Une robe de mariée d'une valeur de 750 à 900 euros offert par la boutique Reine d'un Jour sur la collection 2013.
- Le bijoux de la marié d'une valeur d'environ 69€ offert par la boutique Wind's
- Un bon d'achat d'une valeur de 30 à 50 euros pour le costume du mari offert par la boutique Reine d'un Jour.
- Une alliance dame d'une valeur de 439€ offert par la Bijouterie Jeanne
- Un abonnement cour de danse pour votre ouverture de Bal pour un couple offert par KLH d'une Valeur de 100€
- Un essai coiffure et maquillage et la coiffure et le maquillage le Jour de votre mariage d'une valeur de 180€ offert par One coiffure.
- La décoration de votre salle de réception, avec un bon d'achat d'une valeur de 100€ offert par L'eure de la fête
- Une remise de 200€ sur une prestation dj, animation, sons et lumières sans heure de fin offert par Gilsoanime.
- Une remise de 300 euros sur un forfait film de mariage offert par AL-Films.

- Une prestation voiture de luxe d'une valeur de 300€ offert par Cars and Prestige.

Dotations d'une valeur commerciale d'environ 5018 €

Le gagnant sera informé du résultat du tirage au sort sur le Salon du Mariage et de la Réception au Art'Sport Café à 18h30 ou par email dans les 2 semaines qui suivent le tirage au sort. Il sera alors convoqué par la société organisatrice pour fixer une rencontre afin de lui exposer les modalités du gain. Art'Sport Café ne pourra être en aucun cas responsable de la non-réception de son lot par le gagnant notamment en raison de la communication d'une adresse erronée. Le lot ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible. Il ne peut pas être remplacé par un autre lot à la demande du gagnant. Toutefois, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société Art'Sport Café se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'inscription. Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses, incomplètes ou ne respectant pas les conditions du présent règlement entraînent la nullité de participation du gagnant. Le jeu n'est pas ouvert aux employés du Art'Sport Café, de ses commanditaires, de ses agences de publicité, de ses partenaires et de toute personne avec lesquelles ces employés sont domiciliés.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant fera obstacle à toute participation au jeu et ne permettra pas à ce candidat de gagner une dotation.

**Article 5 - Protection des données à caractère personnel** Les informations recueillies par Art'Sport Café bénéficient de la protection de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Conformément à l'article 27 de ladite loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite. Si le propriétaire de tout ou partie de Art'Sport Café venait à changer, les informations pourraient être transférées au nouveau propriétaire. Le cas échéant, les informations resteront soumises aux engagements pris dans toute politique de respect de la vie privée préexistante.

**Article 6 - Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales** Le gagnant accepte, en participant à ce jeu, que son nom soit éventuellement utilisé et diffusé à des fins publicitaires ou commerciales pour le compte de la société Art'Sport Café, sans autre frais que le prix attribué. Les données personnelles recueillies à l'occasion du présent jeu sont nécessaires pour l'attribution du lot et pourront être utilisées par Art'Sport Café pour la promotion.

#### **Article 7- Litige et responsabilité**

la participation à ce jeu entraîne l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement générale était déclarée nul ou inapplicable, les autres clauses garderont toute leurs forces et leurs portés.

L'organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite, concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le nom du gagnant.

L'organisateur se réserve le droit si les circonstances l'exige d'écourter, de prolonger de modifier ou d'annuler le présent jeu.

La responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

**Article 7 - Dépôt et communication du règlement** Le présent règlement est déposé chez Maître Mehrung Hervé

Il peut être consultable pendant toute la durée de l'opération sur le site [www.artsportcafe.com](http://www.artsportcafe.com)  
Il peut être adressé, à titre gratuit, ( Timbre remboursé sur demande au tarif lettre lent 20g) à toute personne qui en fait la demande à Art'Sport Café par email à l'adresse suivante : [marketing@artsportcafe.com](mailto:marketing@artsportcafe.com)

**Article 8 - Tribunal compétent** Le tirage au sort et toutes les contestations qui pourraient en résulter sont soumis à la loi française. Toute contestation devra être portée devant les tribunaux du Havre.